



# Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

**8488<sup>e</sup>** séance

Mercredi 20 mars 2019, à 10 heures

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Delattre . . . . . (France)

*Membres :*

Afrique du Sud . . . . .	M <sup>me</sup> Sabelo
Allemagne . . . . .	M. Schulz
Belgique . . . . .	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine . . . . .	M. Yao Shaojun
Côte d'Ivoire . . . . .	M. Ipo
États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Cohen
Fédération de Russie . . . . .	M. Safronkov
Guinée équatoriale . . . . .	M. Esono Mbengono
Indonésie . . . . .	M. Syihab
Koweït . . . . .	M. Alotaibi
Pérou . . . . .	M. Meza-Cuadra
Pologne . . . . .	M <sup>me</sup> Wronecka
République dominicaine . . . . .	M. Singer Weisinger
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Hickey

## Ordre du jour

La situation en Libye

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en Libye**

**Le Président** : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Ghassan Salamé, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à participer à la présente séance.

M. Salamé participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Tripoli.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil entendra des exposés de M. Salamé et de S. E. M. Juergen Schulz, Ambassadeur et Représentant permanent adjoint de l'Allemagne, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Je donne maintenant la parole à M. Salamé.

**M. Salamé** : Qu'il me soit permis tout d'abord de féliciter la France de sa présidence du Conseil de sécurité.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

J'aurais aimé être à New York pour pouvoir informer les membres du Conseil en personne. Cependant, il n'est pas exagéré de dire que nous en sommes à un moment crucial en ce qui concerne la situation en Libye. Nous nous efforçons de prévenir une escalade des tensions à la suite des événements qui se sont récemment produits sur le terrain et œuvrons à instaurer la stabilité afin de parvenir à la conclusion d'un pacte politique, qui permettra de mettre fin à la crise dans le pays.

Le 13 janvier, les forces du général Haftar sont entrées à Sabha pacifiquement. Malgré quelques incidents mineurs, l'arrivée de ces forces a généralement été perçue comme un événement positif et un facteur de stabilisation. Lorsque ces forces ont pris le contrôle de Mourzouq dans le sud-ouest, elles ont, en revanche, rencontré une opposition active de la part de la communauté Tébou et des groupes armés affiliés. Durant les

combats et les attaques menées en représailles immédiatement après, au moins 18 habitants de Mourzouq ont été tués et 29 autres blessés. Quatre-vingt-dix maisons auraient été incendiées en représailles par les forces tribales sous le commandement de l'Armée nationale libyenne.

Si l'Armée nationale libyenne a pu dans une grande mesure instaurer la sécurité et la stabilité dans le sud, ce qui a permis à la banque parallèle située dans l'est du pays de livrer des billets de banque à Sabha, il est difficile de savoir combien de temps la campagne peut durer, étant donné les longues chaînes de ravitaillement et les ressources financières limitées du Gouvernement parallèle. Il y a eu une mobilisation des forces de l'Armée nationale libyenne à Joufra, et des patrouilles ont été envoyées vers Syrte, ce qui a provoqué des frictions et une montée des tensions avec les forces de la ville de Misrata qui restent positionnées à Syrte après les opérations qu'elles y ont menées contre l'État islamique d'Iraq et du Levant.

Dans l'est, les combats à Derna ont pris fin. Je suis profondément préoccupé par les informations selon lesquelles des violations des droits de l'homme et du droit humanitaire auraient été commises lors des récentes opérations militaires à Derna. Les combats auraient fait de nombreuses victimes civiles.

Dans l'ouest du pays, les forces locales se sont mobilisées pour répondre aux tensions observées actuellement. Pour le moment, ces mobilisations locales ressemblent davantage à des démonstrations de force, et aucune partie ne semble prête à lancer une attaque contre une autre. Mais le risque d'un mauvais calcul est réel, comme celui de voir des forces extrémistes déclencher des escarmouches dans l'espoir d'entraîner d'autres parties dans des affrontements plus étendus. Le cessez-le-feu de Tripoli continue de tenir, mais le plan relatif aux dispositifs de sécurité pour le Grand Tripoli préparé par le Comité sur les dispositions de sécurité n'est toujours que partiellement mis en œuvre.

La Mission d'appui des Nations Unies en Libye a facilité la tenue, dans nos bureaux à Tunis, de deux séries de discussions préparatoires entre les conseillers du Premier Ministre Serraj et du général Haftar. À l'issue de ces pourparlers, les deux dirigeants se sont rencontrés à Abou Dhabi et se sont entendus sur un certain nombre de principes importants. La Libye doit être un État civil et gouverné démocratiquement, marqué par la pleine subordination du pouvoir militaire au pouvoir civil et par une passation de pouvoir

pacifique. Les parties sont également convenues de la nécessité d'unifier les institutions libyennes, divisées de longue date, et d'organiser des élections nationales avant la fin de l'année. Bon nombre de ces principes n'ont rien de nouveau. De fait, ces discussions s'inscrivent dans la continuité du processus entamé en septembre 2017. Ce qui est nouveau, c'est la volonté sincère de faire en sorte que ces paroles marquent la fin de la période de transition avec des élections.

Je voudrais maintenant informer le Conseil des autres faits nouveaux et des activités sur le terrain.

Je suis heureux d'annoncer que le centre des Nations Unies à Benghazi est ouvert. Cela faisait des mois qu'il était sur le point d'être ouvert, et le personnel des Nations Unies est à présent en cours de déploiement à Benghazi pour mieux répondre aux besoins dans l'est du pays. Des discussions ont commencé concernant un centre supplémentaire à Sabha, afin d'appuyer les opérations dans le sud du pays et, pour la première fois depuis que les activités y ont été suspendues en 2013, les programmes des Nations Unies ont eux aussi pu se rendre à Sabha.

Durant mes précédents exposés, j'ai mis en garde contre les conséquences d'une économie de la prédation. Je suis encouragé par les mesures prises pour lutter contre la contrebande. Le 7 février, le Parquet a délivré plus de 100 mandats d'arrêt contre des personnes accusées de s'être livrées à la contrebande et à l'élimination illicite de carburant, et a ordonné la confiscation de 115 stations de ravitaillement en carburant. Cette contrebande organisée de carburant représente plus de 750 millions de dollars par an.

Dans l'ensemble, l'infrastructure libyenne continue de se détériorer à un rythme alarmant. Les services de base, notamment en matière de santé, d'eau et d'électricité, se dégradent. S'agissant de la production d'eau, la situation est particulièrement fragile. Avec la fermeture de près de quatre puits chaque mois, la branche occidentale de la Rivière artificielle, principal adducteur d'eau vers le nord-ouest, menace de céder à tout moment.

Le Plan d'aide humanitaire 2019 pour la Libye, lancé le 5 février, a besoin de recueillir 202 millions de dollars pour continuer à fournir des soins de santé, une protection, de l'eau et des abris à plus d'un demi-million de personnes parmi les plus vulnérables en Libye. Selon les estimations, 823 000 personnes, dont des migrants et 248 000 enfants, ont besoin d'une aide humanitaire en Libye.

La situation économique est mitigée. La réouverture du champ pétrolier de Charara, à laquelle l'ONU a grandement contribué, a entraîné une augmentation de la production de pétrole, qui est en train de renouer avec 1,2 million de barils par jour. Les frais de change, combinés à la libéralisation des possibilités d'achat de devises, continuent de générer des recettes et de consolider le dinar. Cela a permis d'augmenter le pouvoir d'achat et de faire baisser l'inflation, ainsi que la rentabilité du marché noir des devises. Si importants soient-ils, ces bienfaits pourraient être de courte durée en l'absence de véritables réformes économiques. Lesdites réformes exigent une dévaluation directe de la monnaie et la levée des subventions, qui absorbent près de 10 % du budget national. En collaboration avec les deux succursales de la Banque centrale de Libye, le processus national d'inspection sur l'audit va bientôt commencer.

Il est extrêmement positif que le Comité central des élections municipales entame un nouveau cycle de neuf élections dans le sud et l'ouest de la Libye le 30 mars. Dans ce contexte, il est essentiel qu'il n'y ait qu'un seul organe pour gérer les élections municipales. La Haute Commission électorale nationale est en train de préparer les élections nationales. Nous sommes heureux de constater que la Commission, avec l'aide de l'ONU et de ses partenaires internationaux, a enfin pu investir son nouveau siège sécurisé. Il faut désormais que le Gouvernement fournisse le financement opérationnel nécessaire pour que la Commission puisse finaliser les préparatifs des élections.

La Mission est en contact régulier avec un certain nombre de pays et d'organisations régionales, notamment la Ligue des États arabes, l'Union africaine et l'Union européenne. J'ai rejoint le Secrétaire général au Sommet de l'Union africaine, et je me félicite que l'Union africaine ait manifesté un intérêt à appuyer le Plan d'action des Nations Unies. Je suis reconnaissant au Commissaire Chergui et à la Secrétaire générale adjointe DiCarlo d'avoir manifesté leur appui à nos efforts lors de leur visite des 12 et 13 mars.

La conférence nationale se tiendra du 14 au 16 avril en Libye. Elle représente une occasion cruciale de mettre fin à la période de transition, qui a commencé il y a huit ans. En amont de la conférence nationale, nous travaillons avec de nombreuses parties pour assurer une adhésion aussi large que possible au processus politique. Ce qui est clair, c'est que le peuple libyen souhaite ardemment que ses institutions soient unies le plus rapidement possible. Malheureusement, il se heurte à de

puissantes forces, qui ont énormément profité du chaos et des divisions dans le pays et sont donc très réticentes à œuvrer en faveur d'une unification.

L'enjeu est de taille. Si l'occasion que présente la conférence nationale n'est pas saisie, nous n'aurons que deux options possibles : une impasse prolongée, ou un conflit. De plus, l'impasse pourrait, à terme, aboutir elle aussi à un conflit, et un conflit pourrait éclater beaucoup plus tôt. Ne pas réussir à faire avancer le processus politique maintenant serait une preuve incontestable que le pays est totalement contrôlé par la force des armes. Mais aujourd'hui, nous avons la possibilité de nous éloigner de ce précipice.

La conférence nationale offre une occasion cruciale pour toutes les parties, sans exception, de mettre de côté leurs divergences dans l'intérêt du pays, de s'unir, d'éviter la guerre et de choisir la voie de la paix et de la prospérité. La conférence nationale décidera s'il y a lieu d'entériner la charte nationale, qui est le fruit de son processus consultatif. Elle établira également une feuille de route pour conclure la période de transition, soit par des élections législatives et présidentielles simultanées, soit par des élections échelonnées. Elle formulera des recommandations sur la manière de traiter le projet de constitution rédigé par l'Assemblée constituante.

Les jours qui viennent vont se révéler déterminants pour des années à venir pour les Libyens et pour la région dans son ensemble. J'appelle les Libyens à s'unir et à éviter les actes d'obstruction et d'incitation à la violence. On constate une tendance de plus en plus marquée à se servir des plates-formes médiatiques comme d'outils de provocation. Cela déchire le tissu social fragile mais vital de la Libye et pourrait bien être utilisé pour provoquer des violences. En cette période délicate, j'appelle tous les acteurs à s'abstenir d'utiliser une rhétorique incendiaire et clivante dans la sphère publique.

J'appelle également tous les membres de la communauté internationale à faire passer les intérêts du peuple libyen en premier et à agir avec détermination et sincérité pour faire en sorte que les parties évitent les conflits et s'entendent sur une formule pacifique pour mettre fin à la période de transition en Libye, dans l'intérêt du peuple libyen tout entier.

**Le Président** : Je remercie M. Salamé de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Schulz.

**M. Schulz** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011) du 26 février 2011, j'ai l'honneur de faire rapport au Conseil de sécurité sur les travaux du Comité créé par la même résolution. Le rapport couvre la période allant du 19 janvier 2019 au 20 mars 2019. Je voudrais souligner les faits nouveaux suivants concernant les travaux du Comité.

Premièrement, en ce qui concerne le Groupe d'experts, après l'adoption de la résolution 2441 (2018), le Secrétaire général a nommé, le 2 janvier, six spécialistes au Groupe d'experts. Le 8 février, le Comité a tenu des consultations et entendu un exposé du Coordonnateur du Groupe d'experts sur le programme de travail du Groupe, conformément à la résolution 2441 (2018). Le Groupe d'experts a présenté un aperçu des domaines sur lesquels il entendait se concentrer dans le cadre de son mandat, principalement l'embargo sur les armes, les groupes armés et les tentatives d'exportation illicite de pétrole, ainsi que le gel des avoirs. L'exposé a été suivi d'une discussion interactive entre les membres du Comité et le Groupe. Le Comité a réitéré son appui et son attachement aux travaux du Groupe, et a encouragé le Groupe à redoubler d'efforts pour l'aider à s'acquitter de son mandat.

Au cours de la période considérée, le Comité a approuvé une demande de dérogation à l'embargo sur les armes, au titre du paragraphe 9 c) de la résolution 1970 (2011), présentée par Malte. Le Comité a en outre reçu deux notifications de dérogation à l'embargo sur les armes, présentées par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) au titre du paragraphe 13 b) de la résolution 2009 (2011), et ne s'y est pas opposé. Le Comité a également reçu du Royaume des Pays-Bas une notification postérieure à la livraison concernant une demande de dérogation précédemment approuvée. L'examen de quatre demandes supplémentaires, présentées par la Libye au titre du paragraphe 8 de la résolution 2174 (2014), est en cours. Le Comité examine également une demande de directives présentée par la MANUL concernant l'embargo sur les armes.

En ce qui concerne le gel des avoirs, le Comité a fourni des directives au Liban sur la mise en œuvre des dispositions pertinentes. En ce qui concerne l'interdiction de voyager, le Comité a approuvé une demande de dérogation à l'interdiction de voyager en application du paragraphe 16 a) de la résolution 1970 (2011) pour

M<sup>me</sup> Aicha Al-Kadhafi. Le Comité a également approuvé la prolongation d'une dérogation à l'interdiction de voyager pour M. Sayyid Mohammed Qadhaf Al-Dam. De plus, le Comité a reçu des informations préliminaires du Groupe d'experts concernant un possible cas de non-respect de l'interdiction de voyager par une personne désignée, qui se serait rendue en Égypte depuis la Libye, en passant par la Tunisie.

Durant la période considérée, le Comité a également répondu à une communication antérieure de la Libye concernant des tentatives d'exportation illicite de pétrole depuis la Libye. En ce qui concerne la Liste des personnes et entités visées par le gel des avoirs, l'interdiction de voyager et les autres mesures relatives aux tentatives d'exportation illicite de pétrole brut depuis la Libye, le Comité a demandé à la Libye de lui fournir des éléments identificatoires supplémentaires concernant une personne désignée.

Au cours de la période considérée, le Comité a reçu du Royaume du Maroc un rapport d'exécution, en application du paragraphe 12 de la résolution 2441 (2018). Tout en rappelant que c'est aux États Membres qu'il incombe au premier chef de mettre en œuvre les dispositions du régime de sanctions, je voudrais rassurer le Conseil sur le fait que le Comité est déterminé à faciliter l'application de ces mesures.

Enfin, je voudrais rappeler mon intention de m'employer activement à organiser une visite du Comité dans toutes les zones convenues de la Libye, comme indiqué dans le rapport annuel du Comité pour l'année 2018 (S/2018/1176).

**Le Président** : Je remercie M. Schulz de son exposé.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Esono Mbengono** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Ghassan Salamé, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), pour son exposé détaillé et éclairant sur la situation dans le pays et sur l'action menée par la MANUL pour faire face à cette crise. Nous admirons l'engagement dont il fait preuve dans la tâche difficile consistant à mettre en œuvre le Plan d'action des Nations Unies pour la Libye, et nous l'encourageons à continuer d'œuvrer dans ce sens, en lui souhaitant plein succès dans cette entreprise. Il peut être sûr qu'il bénéficie du plein appui de ma délégation.

Nous remercions également de son exposé d'aujourd'hui l'Ambassadeur Schulz, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Avant d'aborder le fond de la question, je voudrais faire part au peuple libyen de mon appui chaleureux et sans réserve face à la situation dans laquelle il se trouve. En tant que pays frère, nous espérons qu'avec l'aide de l'Union africaine, de l'ONU et de l'ensemble de la communauté internationale, nous serons bientôt en mesure de trouver une solution définitive qui ramènera la paix au peuple libyen.

La crise en Libye continue d'alarmer la République de Guinée équatoriale, ainsi que l'ensemble du continent, inquiétude qui a été de nouveau exprimée au 32<sup>e</sup> Sommet de l'Union africaine, tenu en février dernier. Nous constatons que la Libye reste bloquée dans l'instabilité politique et l'incertitude, qui s'accompagnent d'une précarité prolongée sur le plan humanitaire et en matière de sécurité, avec des cas de trafic de pétrole brut et d'armes, auxquels s'ajoutent les mouvements de combattants étrangers à travers des frontières poreuses. Cette crise a de graves conséquences, non seulement au niveau national, mais dans toute la région. Les répercussions de cette crise sur d'autres conflits en Afrique en sont un exemple, et c'est pourquoi il est urgent de trouver une solution politique stable et durable en Libye, qui mette fin au long processus de transition, sur la base d'un accord politique garantissant l'état de droit et des institutions étatiques unifiées.

Après huit ans d'un conflit dont la seule issue passe par des solutions politiques et qui a déjà vu la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures en vue de régler la situation, nous constatons que la plupart des mesures prises n'ont donné aucun résultat, et il est peut-être temps de réfléchir et d'aborder ce conflit sous un angle différent. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'initiative prise par les chefs d'État de l'Union africaine au 32<sup>e</sup> Sommet de l'Union africaine dont j'ai déjà fait mention, qui reconnaît que le continent africain a le devoir de jouer un rôle de chef de file et d'unir ses efforts à ceux de l'ONU pour trouver des solutions définitives à la crise en Libye, grâce à des négociations qui permettront la tenue des élections présidentielle et législatives à la fin de cette année, et grâce à la tenue, durant la première moitié du mois de juillet de cette année, d'un forum national inclusif libyen pour la paix et la réconciliation.

D'autre part, nous nous félicitons de la visite de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, et du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, l'Ambassadeur Smaïl Chergui, et nous espérons qu'ils obtiendront des résultats dans la recherche d'un accord solide garantissant une plus grande stabilité politique en Libye. Nous attendons également avec grand intérêt la tenue de la conférence nationale parrainée par la MANUL, qui, nous l'espérons, permettra d'amorcer le processus conduisant à la réconciliation, qui est le socle pour avancer vers l'édification d'une Libye libre, pacifique, unifiée, stable et prospère.

Enfin, je me dois de dire que les questions humanitaire et relative aux droits de l'homme continuent de susciter notre inquiétude. Nous espérons qu'une solution définitive pourra être apportée au plus vite à cette situation.

**M<sup>me</sup> Sabelo** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux autres délégations pour vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. De même, nous remercions M. Ghassan Salamé, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), ainsi que l'Ambassadeur Juergen Schulz, de l'Allemagne, de leurs exposés détaillés.

L'Afrique du Sud demeure préoccupée par les conditions de sécurité actuelles en Libye, qui continuent de nuire gravement aux efforts de paix et de sécurité dans la région. Toutefois, nous jugeons encourageantes les mesures positives prises par le Gouvernement d'entente nationale pour rétablir l'état de droit en Libye, ainsi que l'adoption du plan relatif aux dispositifs de sécurité pour le Grand Tripoli. Selon nous, cela contribuera à améliorer la sécurité à Tripoli et, à long terme, cela créera un environnement propice à la tenue d'élections. Nous exhortons tout particulièrement les parties à s'engager pleinement en faveur de l'accord de cessez-le-feu conclu en septembre 2018, à éviter toute nouvelle escalade de la violence et à donner une chance à la paix.

L'Afrique du Sud appuie pleinement la détermination de la MANUL à régler le conflit dans ce pays, et est également encouragée par l'appui international à la mise en œuvre du plan d'action de l'ONU, qui faciliterait la tenue d'une conférence nationale de réconciliation. Nous saluons aussi le rôle positif joué par le Quatuor pour la Libye et prions instamment les pays voisins de continuer à encourager

un règlement négocié en Libye. Nous appuyons les efforts que déploie l'Union africaine (UA) par le biais de son Conseil de paix et de sécurité et son Comité ad hoc de haut niveau sur la Libye que dirige le Président Sassou Nguesso. À cet égard, nous espérons que la réunion de ce Comité prévue les 5 et 6 avril à Brazzaville sera couronnée de succès. Nous saluons en outre la détermination des représentants de l'UA pour la Libye, qui continuent d'engager le dialogue avec les principales parties prenantes dans le pays en vue de parvenir à un règlement pacifique.

Concernant la situation humanitaire en Libye, nous restons extrêmement préoccupés par sa détérioration, mais nous nous félicitons de toutes les contributions qui ont déjà été versées au Fonds de stabilisation pour la Libye, et appelons à fournir les fonds supplémentaires dont a besoin le Plan d'aide humanitaire pour la Libye pour 2019.

L'Afrique du Sud salue également l'action menée par l'instance d'appui aux femmes et de promotion de leur autonomisation du Conseil de la présidence chargée de renforcer l'égalité entre les sexes. Notre pays a obtenu de bons résultats en termes de participation des femmes au processus de paix. C'est pourquoi nous considérons que cette évolution progressive est impérative pour la promotion de la paix et de la sécurité en Libye.

Nous tenons à encourager les parties au conflit à trouver un terrain d'entente et un accord sur les amendements constitutionnels en suspens. Ce processus est essentiel pour s'assurer qu'un accord politique peut être mis en œuvre avec succès et que des élections peuvent être organisées dans les délais convenus et, à terme, mettre fin au conflit et répondre ainsi aux attentes des Libyens.

Pour ce qui est des sanctions, l'Afrique du Sud réaffirme son appui aux travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye et nous remercions le Président de son rapport. Nous sommes convaincus qu'un message ferme doit être adressé à tous ceux qui empêchent le processus politique en Libye d'avancer. C'est pourquoi nous croyons qu'une mise en œuvre stricte des sanctions adoptées par le Conseil de sécurité est essentielle pour dissuader les parties impliquées. Dans le même temps, l'Afrique du Sud est convaincue que les sanctions ne doivent pas être une fin en soi mais plutôt un moyen d'instaurer la stabilité et de créer un environnement qui permet de trouver un accord politique aux fins d'une paix durable et pérenne.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

**M. Elmajerbi** (Libye) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de la présidence conjointe France-Allemagne des travaux du Conseil ce mois, et vous souhaiter plein succès. Je remercie aussi le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ghassan Salamé, de son exposé sur les activités de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Je remercie également l'Ambassadeur Juergen Schultz, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, de son exposé sur les activités du Comité.

La délégation de mon pays salue tous les efforts que M. Ghassan Salamé, Représentant spécial du Secrétaire général, et certains pays frères et amis déploient pour amener les parties influentes sur la scène libyenne à participer à un dialogue politique pacifique, exempt de violence. Nous voudrions réaffirmer ici que le Gouvernement d'entente nationale reste attaché au processus démocratique, l'objectif étant d'unifier les institutions publiques, d'ouvrir la voie à l'édification d'un État civil démocratique moderne, et de garantir la séparation des pouvoirs.

Les dernières rencontres du Président du Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente nationale avec les parties libyennes ont été l'occasion de discuter des moyens de sortir de l'impasse actuelle et de formuler des propositions de compromis, sur lesquelles les participants à la conférence nationale ouverte à tous pourraient faire fond. À cet égard, nous réaffirmons qu'aucune partie ne détient, seule, la clef d'une solution et qu'il faut impliquer tous les Libyens en vue de parvenir à la stabilité souhaitée et d'organiser des élections présidentielle et parlementaires à la fin de l'année en cours sur une base constitutionnelle solide.

Les Libyens espèrent que la conférence nationale ouverte à tous qui doit se tenir sous l'égide de l'ONU permettra de faire sortir le processus politique en Libye de l'impasse dans laquelle il se trouve actuellement, et de mettre fin aux tiraillements entre les différentes parties, lesquelles doivent cesser d'ignorer les sacrifices consentis par les Libyens aux fins de la mise en place d'un État qui place l'intérêt du citoyen au-dessus de tout et qui rejette les politiques d'exclusion. Ces divergences ont eu des effets négatifs et destructeurs sur le processus visant à rétablir la paix et la stabilité dans le pays.

Ces parties mettent malheureusement tout œuvre pour promouvoir leurs ambitions étroites, oubliant ou feignant d'oublier que le peuple a consenti de nombreux sacrifices pour atteindre l'objectif de vivre en paix dans un État pacifique et démocratique, tout comme les autres peuples de la planète qui connaissent progrès et prospérité. Ces parties essayent depuis des années de justifier leurs actions en invoquant des arguments malheureusement irrecevables, tout en œuvrant à faire perdurer cet état d'inertie, de peur et de confusion dont pâtissent le pays et les citoyens. Ceci a eu des répercussions négatives sur le processus de réconciliation nationale et d'édification de l'État, que le peuple libyen ne cesse d'appeler de ses vœux. C'est pourquoi nous disons que toute sortie de cette impasse doit passer inévitablement par les urnes et la tenue d'élections libres et intègres avec la participation de tous, sans exclusion, seul moyen d'arriver au pouvoir. Il faut aussi que ceux qui sont tapis dans l'ombre sachent qu'on ne s'empare pas du pouvoir comme d'un butin; le pouvoir est une responsabilité nationale et ceux qui veulent l'assumer doivent en rendre compte, lutter contre la corruption et les corrompus, et tout mettre en œuvre pour garantir la stabilité, la sécurité et la prospérité du pays.

Le Gouvernement d'entente nationale met, pour sa part, tout en œuvre pour garantir la sécurité et la stabilité économique du pays, mais ce faisant, il se heurte à des difficultés et des défis colossaux, que continuent de poser, malheureusement, certaines parties en Libye pour empêcher la lumière d'apparaître au bout du tunnel, et ce au travers de campagnes médiatiques intenses, dont le seul objectif est d'entraver les efforts que déploie le Gouvernement pour améliorer le sort des citoyens. Ces parties oublient que ce dernier est le Gouvernement de tous les Libyens, qu'il ne peut prendre parti pour un groupe aux dépens des autres, et qu'il s'efforce de parvenir à un règlement consensuel susceptible de faire sortir le pays de la crise. Malgré tous ces défis, le Gouvernement de mon pays est arrivé à mettre en œuvre nombre de réformes économiques et financières, dont on commence à sentir les effets positifs.

Concernant l'aspect sécuritaire, et malgré les conditions difficiles que connaît le pays, le Gouvernement s'emploie à améliorer quelque peu la situation en la matière en lançant des programmes que met en œuvre le Ministère de l'intérieur en vue d'unifier les services de sécurité du pays et de les renforcer pour leur permettre de s'acquitter de leurs tâches avec professionnalisme.

Le Gouvernement de mon pays a toujours affirmé qu'il appuie tous les efforts que déploient les Libyens pour instaurer la stabilité dans le pays et lutter contre le terrorisme et les organisations terroristes. Nous voudrions à cet égard mettre l'accent sur l'importance de la coopération et de la coordination entre toutes les parties, partout dans le pays, afin de permettre à l'État de fournir les services, d'assurer la sécurité, et de mettre fin au chantage dont sont victimes les infrastructures critiques et qui a coûté à l'économie du pays des pertes estimées en centaines de millions de dollars.

Enfin, la délégation de mon pays attend de la communauté internationale et du Conseil de sécurité qu'ils mettent de côté leurs divergences, s'efforcent de

mettre à profit les conditions que connaît actuellement le pays, et aident à faire aboutir les efforts que déploie M. Ghassan Salamé, Représentant du Secrétaire général, auprès des parties libyennes aux fins de la tenue de la conférence nationale ouverte à tous, dont l'objectif est de parvenir à un accord qui mette fin au conflit entre les Libyens et de permettre que s'ouvre une nouvelle ère de paix dans le pays.

**Le Président** : Il n'y a plus d'orateurs ou d'oratrices inscrits sur la liste.

J'invite à présent les délégations à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 10 h 40.*